

Quelle est la meilleure date de départ à la retraite pour limiter l'impôt et optimiser sa prime ?

La date de départ en retraite influe directement sur la fiscalité de vos derniers revenus et de votre prime de fin de carrière. Un mauvais choix peut vous faire grimper de tranche. Elle peut aussi réduire l'intérêt d'un éventuel cumul emploi-retraite. Voici comment bien choisir sa date de départ.



Quelle est la meilleure date de départ à la retraite pour limiter l'impôt et optimiser sa prime ? © Firmbee/Pixabay

Choisir sa date de départ en [retraite](#) n'est pas qu'une question d'organisation ou d'échéance symbolique. Elle a un **impact fiscal concret** : dernière année de salaire, prime de fin de carrière et premières pensions se superposent parfois dans la même année fiscale. Résultat, votre imposition peut fortement augmenter si vos revenus d'activité, déjà élevés, se cumulent avec un montant exceptionnel. Valérie [Batigne](#), présidente de Sapiendo Retraite, rappelle que « *si votre prime est importante, il est recommandé de partir en retraite en début d'année dès lors que vous gagnez moins d'argent qu'en période d'activité sur une année fiscale. Car si votre prime est incluse dans une tranche d'impôt assez élevée, vous risquez d'atteindre la tranche maximum* ».

L'enjeu est d'autant plus important que la prime de départ n'est pas un revenu comme les autres. Elle est considérée comme un **revenu exceptionnel**, avec des règles d'imposition spécifiques qui permettent parfois d'alléger la note.

Prime de fin de carrière : un revenu exceptionnel à maîtriser

À la différence des revenus habituels, comme les salaires perçus dans le cadre d'une activité professionnelle, les revenus exceptionnels sont ceux que vous n'êtes pas susceptible d'encaisser chaque année. « *La prime de fin de carrière est imposée selon la méthode des revenus exceptionnels*, signale Valérie Batigne. *Il est possible de l'étaler si celle-ci est importante.* » Ce revenu est considéré comme exceptionnel à la fois par sa nature et par son montant. Cet étalement permet de **lisser la fiscalité sur plusieurs années** et d'éviter une montée brutale dans les tranches supérieures. Dans ce cas, demandez, lors de votre déclaration de revenus, l'imposition selon le

système du quotient.

Pour en bénéficier, vous devez inscrire le total de ce revenu exceptionnel dans la case 0XX de la déclaration n° 2042 C, sans l'intégrer dans les autres revenus déclarés, en précisant la nature et le détail du revenu concerné. Une autre solution est également possible : **partir en début d'année** permet que cette prime soit intégrée sur une année fiscale où vos pensions de retraite, souvent inférieures à votre dernier salaire, maintiennent votre revenu imposable global à un niveau moindre.

Attention au cumul emploi-retraite à partir de 2027

Il existe également un autre point particulier concernant cette date pour les retraités souhaitant travailler après leur départ : à partir de l'an prochain, de nouvelles règles du cumul emploi-retraite viendront ajouter un critère supplémentaire dans le choix du moment idéal. Le cumul sera toujours possible, mais « *associer retraite et emploi va devenir moins intéressant avant 67 ans* », explique **Valérie Batigne**. **Un plafond de revenus d'activité devrait être fixé autour de 7 000 euros par an** (décret en attente). En cas de dépassement, la pension serait réduite de la moitié du surplus. Exemple : une activité générant 10 000 euros crée un dépassement de 3 000 euros, entraînant une retenue de **1 500 euros**.

En revanche, après 67 ans, le cumul redeviendra libre. « *C'est un point sur lequel il faudra être vigilant, quel que soit le statut, à partir du 1er janvier 2027* », insiste-t-elle. Une raison de plus pour bien choisir sa date de départ en retraite pour ceux comptant prolonger une activité.

0W6IP_rBf6F4JTqKqBEEK30mIa0oBM8T-ndliuJFK7zXHWa8xOLqWEoF2IWAowK1Z1IZ6AK1mmHeiZPH3nciKCKUyJyxVFimmawmL3szRHmD0Z8YTg0